

**Séminaire
Vies Collectives**

*organisé grâce aux parrains
de l'École de Paris :*

Accenture
Air Liquide¹
Algoé²
ANRT
Caisse des Dépôts et Consignations
Caisse Nationale des Caisses
d'Épargne et de Prévoyance
CEA
Centre de recherche en gestion
de l'École polytechnique
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
CNRS
Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts Comptables
Danone
DARPMI³
Deloitte & Touche
DiGITIP
École des mines de Paris
EDF & GDF
Entreprise et Personnel
Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
France Télécom
FVA Management
IBM
IDRH
IdVector¹
Lafarge
PSA Peugeot Citroën
Reims Management School
Renault
Royal Canin
Saint-Gobain
SNCF
THALES
TotalFinaElf
Usinor

¹ pour le séminaire
Ressources Technologiques et Innovation
² pour le séminaire Vie des Affaires
³ pour le séminaire
Entrepreneurs, Villes et Territoires

(liste au 1^{er} mars 2003)

**GÉRER LES BIENS D'UNE CONGRÉGATION
EN ACCORD AVEC SES PRINCIPES**

par

Sœur Nicole REILLE

Économe générale de la congrégation Notre-Dame
Ex-présidente de l'association Éthique et Investissement

Séance du 16 janvier 2003

Compte rendu rédigé par Élisabeth Bourguinat

En bref

Il y a vingt ans, la congrégation Notre-Dame, présente sur quatre continents mais confrontée au vieillissement des religieuses, envisage de créer un fonds de pension pour assurer leur retraite ; mais en plaçant son argent en Bourse, ne va-t-elle pas contribuer à un ordre économique injuste, risque auquel les religieuses d'Amérique latine, notamment, sont très sensibles ? Sœur Nicole Reille, économe de la congrégation, fonde alors avec d'autres congrégations l'association Éthique et Investissement, destinée à veiller à ce que leur épargne soit investie sur les projets d'entreprises les plus compatibles avec le respect de la personne humaine et des pays en voie de développement. C'est ainsi qu'est créé, en 1983, le premier fonds éthique de France. Après vingt ans d'activité, quel a été l'impact de ce fonds ? Va-t-on vers la fin des fonds "non éthiques" ?

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse
des comptes rendus ; les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

EXPOSÉ de Sœur Nicole REILLE

Je suis économiste générale de la congrégation Notre-Dame, et j'ai participé, en 1983, à la création de l'association Éthique et Investissement, dont j'ai assumé la présidence pendant vingt ans. Je vais vous présenter mon témoignage sur l'histoire de ce qui a été le premier fonds éthique en France ; je n'ai pas de prétention à en faire la théorie, mais peut-être qu'à travers le récit de cette pratique quelques éléments de théorie peuvent malgré tout se dessiner.

Un double enjeu

La congrégation Notre-Dame compte deux cent soixante-dix religieuses en France et huit cents dans le reste du monde. Comme les autres congrégations, nous sommes confrontées, du fait de la rareté des vocations, au vieillissement des religieuses : l'âge moyen, dans l'ensemble de notre congrégation, est actuellement de soixante-seize ans.

Or les retraites des religieuses âgées sont loin de couvrir les frais liés à leur prise en charge dans des maisons de retraite, d'autant que beaucoup d'entre elles sont de plus en plus dépendantes. En même temps, la congrégation doit assurer la formation des jeunes religieuses dans des pays pauvres d'Europe de l'Est, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie : compte tenu du basculement démographique, ce sont elles qui représentent les forces vives et l'avenir de la congrégation.

C'est pour faire face à ce double enjeu que nous avons été amenées à recourir à des produits financiers, en vendant des immeubles ou des institutions dont nous ne pouvions plus assumer la charge, par exemple des établissements d'enseignement ou des dispensaires. Nous avons placé une partie de cet argent en obligations et une partie en actions, car sur le long terme cela s'avère plus intéressant, malgré les crises comme celle que nous avons connue dernièrement.

Pactiser avec le diable ?

Quand la Bourse a été créée, au XIX^e siècle, elle devait essentiellement permettre à l'argent des particuliers de financer le développement industriel ; par la suite, des effets pervers sont apparus, notamment les mouvements de spéculation. Avec le recul, si l'on compare ce qu'on espérait du développement du capitalisme et ce qu'il en a finalement résulté, on ne peut qu'être déçu : au lieu d'être un levier pour le développement des pays pauvres, la Bourse a surtout servi à enrichir encore davantage les pays riches.

Nous sommes d'autant plus sensibles à ces questions que notre congrégation comprend de nombreuses sœurs vivant dans des pays pauvres qui sont écrasés par le poids de leur dette extérieure et étranglés par un développement économique reposant sur la toute puissance de quelques multinationales. Dans ces pays, l'implantation de ces entreprises se traduit surtout par le développement, tout autour des zones industrielles, des bidonvilles réunissant des milliers de gens accourus en vain pour essayer de trouver du travail.

Ces religieuses, notamment en Amérique du Sud, ont fortement interpellé le siège de la congrégation : allions-nous pactiser avec le diable que représente le capitalisme, en particulier américain, à leurs yeux ?

À la découverte du monde de l'entreprise

Nous avons alors décidé de ne placer notre argent en Bourse qu'à condition que cela contribue à une économie mondiale davantage centrée sur l'homme et sur son développement. C'est dans cet esprit que nous avons fondé, en 1983, l'association Éthique et Investissement, avec d'autres congrégations qui rencontraient les mêmes difficultés que nous et qui étaient intéressées par cette démarche. L'association réunit aujourd'hui deux cents adhérents :

soixante-quinze congrégations et une centaine de particuliers, qui nous ont rejointes surtout à partir des années 1990.

Un des traits particuliers de notre association est que les congrégations qui en font partie sont essentiellement féminines : deux évêchés participent à notre fonds, mais aucune congrégation masculine. Les religieux nous envoient leurs philosophes et leurs théologiens pour nous aider à réfléchir, mais pas leurs économistes...

Nous avons tout d'abord essayé de comprendre le fonctionnement des entreprises, et pour cela nous nous sommes tournées vers le mouvement des Patrons Chrétiens, qui s'appelle aujourd'hui EDC (Entrepreneurs et dirigeants chrétiens). Nous avons ainsi rencontré plusieurs entreprises dont l'objectif était de se centrer sur le développement de la personne et sur la contribution au développement des pays pauvres dans lesquels elles étaient implantées, plutôt que sur la seule recherche du profit.

Dès le début, nous nous sommes également rapprochées d'un investisseur financier, la société Meeschaert, qui d'emblée s'est déclarée très intéressée par notre recherche et s'est engagée à respecter les critères que nous définirions pour la gestion de nos fonds. Elle a développé pour nous deux fonds de placement : le premier, Nouvelle stratégie 50, comprend 50 % d'actions et 50 % d'obligations, et il est réservé aux fonds de retraite des congrégations ; le second, Actions éthiques, est constitué uniquement d'actions, est éligible au PEA (Plan d'épargne en actions) et il est plutôt conçu pour les particuliers.

Les critères généraux

Les critères que nous avons choisis s'inscrivent tous dans la démarche, bien connue maintenant, du développement durable. Ils peuvent se ranger en trois catégories, les critères généraux, les critères sociaux et les critères "Tiers Monde".

Utilité sociale des biens et services

Le premier critère général est l'utilité sociale des biens et services produits. Nous excluons par exemple les entreprises qui fabriquent des cigarettes ; en ce qui concerne les armes, nous sommes plus nuancées, car nous savons que certaines armes sont utiles, par exemple pour la police. Mais nous ne voulons pas contribuer au développement des armes sécuritaires ou encore des armes qui sont vendues au détriment des pays du Tiers Monde : certains industriels n'hésitent pas à encourager des guerres qui leur permettent de vendre de l'armement, alors que d'autres, au contraire, se refusent à vendre des armes dans certains pays.

Protection active de l'environnement

Un deuxième critère général est la participation active à la protection de l'environnement : nous accordons notre préférence aux entreprises qui ont signé des accords ISO 14000.

Ces deux critères permettent d'établir une première sélection, après laquelle nous appliquons d'une part des critères sociaux, d'autre part des critères pour une bonne implantation dans le Tiers Monde.

Les critères sociaux

Création d'emplois

Pour qu'une entreprise crée des emplois, il faut qu'elle ait une politique d'innovation et de développement dynamique. C'est pourquoi nous mesurons le pourcentage du budget consacré à la recherche-développement, le nombre d'innovations réalisées dans les cinq dernières années et le nombre d'emplois qu'elles ont contribué à créer ou à maintenir.

Redistribution des bénéfices

Nous tenons également compte de la façon dont sont répartis les bénéfices de l'entreprise. Il existe, par exemple, des formules de stock-options, mais en général elles ne sont accordées qu'à une partie des cadres. Nous privilégions les entreprises dans lesquelles l'ensemble du personnel profite d'une part des bénéfices, soit à travers l'intéressement, soit à travers des formes d'épargne salariale, et nous mesurons le pourcentage du bénéfice qui fait l'objet de cette redistribution.

Formation des salariés

Dans l'esprit du développement durable, chaque salarié doit bénéficier d'une formation qui lui permettra de se construire un plan de carrière, et notamment qui l'aidera, en cas de crise, à retrouver un emploi. Une formation qui n'aurait d'autre but que de rendre le salarié performant dans le poste précis qu'il occupe dans l'entreprise ne serait pas satisfaisante à cet égard. Nous mesurons d'une part le pourcentage du chiffre d'affaires que représente le budget formation dans l'entreprise, en vérifiant s'il va au-delà du minimum légal ou non ; d'autre part, nous analysons le type de formation dont il s'agit.

Responsabilisation des salariés

Chaque salarié doit être suffisamment informé de l'organisation de son secteur pour contribuer à en améliorer la gestion. Ceci suppose une organisation démocratique, dans laquelle on prend le temps de la réflexion et de la concertation, au lieu d'imposer les décisions d'en haut.

Libre expression au sein de l'entreprise

Au sein de l'entreprise, chacun doit pouvoir s'exprimer et aussi trouver l'information dont il a besoin. Nous étudions la façon dont l'information circule dans l'entreprise : est-elle ascendante, descendante ? Existe-t-il un journal d'entreprise, des sites internet, des boîtes à questions ? Le dialogue entre syndicat et patronat est-il satisfaisant ?

Conditions de travail et de sécurité

Nous mesurons le nombre d'accidents de travail qui ont eu lieu pendant l'année écoulée et rapportons ce chiffre au ratio du secteur concerné : il y a naturellement plus d'accidents dans le secteur des BTP que dans celui de la banque. Nous vérifions également si les travaux qui ont été prescrits par l'inspection du travail ou par les pompiers à la suite d'un accident ont été entrepris, et s'ils l'ont été dans les délais demandés. D'une façon générale, nous regardons si l'entreprise procède à des améliorations dans la sécurité du travail, car il y a toujours des améliorations possibles.

Attitude à l'égard des populations fragilisées

Les congrégations religieuses ont toujours été particulièrement attentives aux pauvres et aux personnes en situation de fragilité. Nous regardons si l'entreprise emploie des personnes handicapées ou si, par facilité, elle préfère payer la taxe correspondante à l'AGEFIPH (Association nationale de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées). Nous nous intéressons particulièrement à celles qui vont au-delà du quota minimum d'emploi de personnes handicapées, et qui ont le souci d'aménager les postes de travail de ces personnes.

Nous sommes également très sensibles à ce qui est fait pour l'emploi des personnes peu qualifiées, en particulier des jeunes sans expérience professionnelle : l'entreprise pratique-t-elle l'apprentissage, les contrats d'alternance, les stages de qualification ? Certaines entreprises prévoient par exemple que les personnes en fin de carrière puissent assurer un tutorat pendant quelques années auprès des jeunes en apprentissage. Nous regardons

également ce qui est fait pour l'intégration des salariés d'origine étrangère, par exemple en termes d'alphabétisation.

Nous nous intéressons aussi à ce que fait l'entreprise pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, comme les chômeurs de longue durée ou les personnes en difficulté ; cela peut passer par le fait que l'entreprise donne du travail en sous-traitance à des entreprises d'insertion.

Quand des licenciements s'avèrent inévitables, encore faut-il que l'entreprise veille à accompagner les personnes concernées, et ce pendant une durée d'au moins six mois à un an. Si elle ferme un site, elle doit aider une autre société à s'implanter à sa place, de sorte que de nouveaux emplois soient créés dans le même bassin. L'entreprise doit également offrir un accompagnement aux personnes qui préparent leur retraite ou leur pré-retraite, afin que cette période de transition se passe correctement.

Les critères "Tiers Monde"

L'un des critères qui comptent le plus à nos yeux est l'attitude de l'entreprise par rapport aux pays du Tiers Monde dans lesquels elle s'implante : cherche-t-elle seulement à en tirer le plus grand profit possible, grâce aux faibles prix des matières premières et de la main-d'œuvre, ou se montre-t-elle soucieuse de contribuer au développement de ce pays ?

Quand une entreprise vient de s'installer, il est normal qu'elle compte beaucoup d'expatriés parmi ses cadres, mais après quelques années, ceux-ci doivent normalement laisser la place à des cadres autochtones, auxquels l'entreprise doit assurer la formation complémentaire nécessaire. Nous privilégions les entreprises qui contribuent à l'enseignement professionnel des pays qui les accueillent, en mettant à leur disposition du personnel capable de délivrer des formations.

Très souvent, la maîtrise technologique reste dans la métropole, au point que la maintenance des équipements s'avère parfois impossible dans les pays du Tiers Monde. Dans son propre intérêt, mais aussi pour contribuer au développement local, l'entreprise doit prendre les mesures qui permettent ce transfert. Nous privilégions les entreprises qui se préoccupent de renforcer le tissu entrepreneurial local, notamment à travers des contrats de sous-traitance ; ces contrats ne doivent pas consister à transférer les risques en matière de stock, par exemple, sur les sous-traitants, mais bien permettre de contribuer à leur développement.

Il est choquant que l'ensemble de la production d'une entreprise soit rapatrié dans le pays d'origine ; elle doit avoir le souci d'adapter une partie de sa production au contexte local pour pouvoir la vendre sur place. Le service recherche et développement peut par exemple chercher des solutions pour tenir compte des caractéristiques du climat, ou plus généralement de la culture locale.

Enfin, l'entreprise doit se préoccuper, avec les collectivités locales, de créer des infrastructures (routes, voies de chemin de fer, ports, aéroports...) qui contribueront, avec l'augmentation de la masse salariale et l'élévation du niveau de vie, au développement du pays d'accueil, et lui resteront acquises même après son départ.

Une utopie ?

Cet ensemble de critères peut paraître très utopique : aucune entreprise, en réalité, ne satisfait à l'ensemble de ces recommandations. Mais en mettant la barre très haut, nous instaurons avec elles un dialogue qui les pousse à s'améliorer ; si nous y parvenons, nous estimons que cela n'aura été malgré tout pas inutile.

Au début, les patrons que nous rencontrions nous disaient : « *Vous ne croyez quand même pas que vous pouvez changer les règles de l'économie ?* » Aujourd'hui, le mouvement s'est énormément développé : de nombreux organismes se sont mis en place sur le plan européen et international ; il existe aussi des fédérations internationales, comme le SIF (Sustainable Investment Forum) ou le Global Reporting Initiative de l'ONU. Beaucoup de chemin a déjà été fait, et cela va continuer.

Le mode de fonctionnement

Concrètement, nous sélectionnons dans chaque secteur industriel (agroalimentaire, automobile, pétrole...) le "meilleur de la classe" par rapport à l'ensemble de nos critères ; nous nous appuyons pour cela sur les analyses financières fournies par notre gestionnaire mais aussi sur les analyses fournies par les agences de notation éthique, en particulier, depuis 1997, par le cabinet ARESE (Analyse et recherches sociales sur les entreprises), qui a mis en place une base de données très précise.

Ensuite, nous organisons un groupe de travail sur cette entreprise pour examiner ses points forts et ses points faibles, puis nous l'invitons lors de l'une de nos assemblées plénières, qui ont lieu plusieurs fois par an, pour qu'elle nous explique comment elle compte s'améliorer dans les domaines encore insatisfaisants. Ces réunions servent à dialoguer avec les entreprises, et non à les juger : nous savons qu'on ne devient pas une entreprise éthique en quelques années. Par la suite, notre gestionnaire rencontre les représentants de l'entreprise plusieurs fois par an, et nous les réinvitons en assemblée plénière au bout de quelques années.

Nous invitons également les délégués syndicaux de l'entreprise pour savoir comment ils perçoivent la mise en place de la politique de développement durable au sein de l'entreprise. À vrai dire, je dois préciser que la plupart des organisations syndicales doivent encore faire leur révolution culturelle : elles restent trop attachées à la protection des avantages acquis, et ne se rendent pas compte que continuer à creuser l'écart entre le niveau de vie des pays riches et celui des pays pauvres n'est pas durable, et qu'il faut maintenant raisonner globalement.

Ces assemblées plénières rassemblent généralement une centaine de personnes : nous tenons à ce que l'ensemble des membres de l'association soient coresponsables avec nous des choix que nous faisons. Chaque congrégation est représentée par une, deux ou trois personnes, souvent l'économiste et la supérieure majeure, parce que le fait de savoir comment leur argent est investi leur paraît très important pour leur congrégation.

En revanche, nous ne prenons jamais la décision à chaud, parce que nous pourrions être victimes de communicateurs particulièrement brillants... Nous demandons aux participants de nous faire part de leur avis par écrit après la réunion. Dans la plupart des cas, tous les actionnaires sont d'accord pour conserver les parts de capital, mais parfois il y a débat ; dans ce cas, c'est le conseil d'administration qui prend position, mais il rend compte de tous les éléments du débat à l'ensemble des adhérents ainsi qu'à la presse.

Outre le débat sur l'entreprise invitée ce jour-là, les assemblées plénières servent aussi à compléter la formation des membres de l'association : il ne suffit pas d'écouter ce que disent les entreprises ; il faut aussi être en mesure de leur poser les bonnes questions. Comme notre association est souvent sollicitée pour participer à divers congrès, nous disposons maintenant d'un réseau qui nous permet d'inviter des intervenants de qualité. Des spécialistes viennent par exemple nous expliquer en quoi consistent les stock-options, ce que sont les OGM, ou encore comment se passent les fusions d'entreprise. Personnellement, en vingt ans, j'ai énormément appris sur le monde des entreprises, que je ne connaissais pratiquement pas jusqu'alors.

La participation des religieuses du Tiers Monde

Nos religieuses du Tiers Monde ne peuvent bien sûr pas participer à ces assemblées, mais les congrégations les tiennent informées de tout ce qui s'y passe, et elles sont très heureuses que nous contribuions à améliorer le comportement des entreprises dans leurs pays.

De leur côté, elles constituent pour nous un réseau extraordinaire : avec ses soixante-quinze congrégations, notre association est présente dans tous les pays du monde. Lorsque nous avons un doute sur le comportement d'une entreprise dans tel ou tel pays, nous pouvons obtenir des informations de première main. Les résultats ne sont jamais très bons, parce que nos religieuses viennent toujours des classes pauvres de la société et c'est toujours difficile pour elles de percevoir les progrès réalisés par une entreprise : elles ont plutôt tendance à constater les dégâts. Toujours est-il que cette présence sur place nous sert d'argument de poids par rapport aux entreprises : elles savent qu'elles sont observées non seulement en Europe, mais dans tous les pays du monde.

DÉBAT

Le levier médiatique

Un intervenant : *Quel est le levier de votre influence sur les entreprises ? J'imagine que ce n'est pas le poids de votre part de capital ?*

Sœur Nicole Reille : Notre part n'est qu'une goutte d'eau dans leur capital : nous avons pour principe de ne jamais investir plus de 5 % de notre fonds dans la même société, et notre fonds ne représente que quarante-six millions d'euros, ce qui n'est pas considérable.

Notre influence vient bien davantage de notre écho médiatique : des religieuses qui s'occupent de finance, c'est plutôt accrocheur pour les journalistes. Entre 2000 et 2001 nous avons fait l'objet de plus d'une centaine d'articles dans de grands journaux nationaux et étrangers : *Les Échos*, *Le Monde*, *Wall Street Journal*, des journaux coréens, japonais, libanais, etc. Certains nous appelaient les *golden sisters*... Nous nous sommes prêtées à l'exercice, car nous savions que cela nous permettrait d'avoir une réelle audience auprès des entreprises.

Certains fonds éthiques, aux États-Unis notamment, vont plus loin que nous : ils font notamment des propositions de résolutions pour les assemblées générales des entreprises. Nous n'allons pas jusque-là, car nous pensons que cela ne serait peut-être pas bien perçu, venant de congrégations religieuses : le *Canard enchaîné* veille !

Int. : *Faites-vous vous-mêmes des communiqués de presse, par exemple pour dire que vous avez renouvelé votre appui à telle ou telle entreprise ?*

N. R. : Généralement non : nous sommes suffisamment sollicitées par les journalistes pour ne pas avoir besoin de prendre d'initiatives en ce domaine. Nous l'avons malgré tout fait une fois, à propos de Total, lorsque nous avons décidé de ne plus investir dans cette entreprise ; c'était longtemps avant le naufrage de l'Erika, à propos du comportement de Total en Birmanie.

Le recrutement de l'association

Int. : *Comment se fait le recrutement de nouvelles congrégations dans votre association ?*

N. R. : Jusqu'ici, cela s'est fait surtout par relations personnelles et par bouche-à-oreille, mais nous avons l'intention de mettre en place une politique de communication plus systématique à l'égard des congrégations et des ONG.

Int. : *Envisagez-vous de vous associer avec des congrégations étrangères, voire des congrégations d'autres religions ?*

N. R. : Je suis déjà allée faire des conférences dans plusieurs pays étrangers, par exemple en Belgique, au Canada, en Autriche. Dans les pays anglo-saxons, c'est un peu plus difficile, car leur conception de la finance éthique repose davantage sur des critères d'exclusion, sans doute à cause de l'influence de la culture puritaine ; c'est un peu la même chose avec les communautés religieuses islamiques.

Par exemple, la fondation Friends Ivory ne prend en compte que deux critères, l'armement et le tabac : ses analystes passent leur temps à chercher si dans telle ou telle entreprise il n'y a pas la moindre parcelle d'activité qui ait trait à l'armement ou au tabac. Personnellement, je trouve que ce n'est pas une approche réellement éthique : en ce qui concerne les armes, notamment, il faut distinguer entre ce qui ne sert qu'à des conflits injustes et ce qui relève des obligations d'État en matière de sécurité. Pour notre part, nous excluons tout ce qui est tabac, mais nous n'excluons pas Péchiney sous prétexte qu'il fabrique de l'aluminium dont une partie est utilisée dans des chars de combat.

Avec les congrégations catholiques des pays anglo-saxons, le dialogue est plus facile. En Italie, en revanche, où je vis depuis quelques mois, je constate que même les banquiers ne connaissent pas le concept de finance éthique ; je vais donc essayer de créer quelque chose à Rome.

Quel modèle va l'emporter ?

Int. : *Vous avez parlé d'un organisme de finance éthique parrainé par l'ONU ; se fonde-t-il sur des critères d'exclusion, ou plutôt sur le type de critère que vous pratiquez ?*

N. R. : Le Global Compact, un pacte mondial initié par l'ONU auprès du Secrétaire général des Nations Unies, se fonde clairement sur des critères de développement durable, proches des nôtres. Il comprend neuf recommandations organisées autour de trois thèmes, les droits de l'homme, le travail, l'environnement : les entreprises qui l'ont signé s'engagent par exemple à soutenir et respecter la protection des Droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit à la négociation collective ; à éliminer toutes formes de travail forcé ou punitif ; à adopter une approche de précaution face aux défis environnementaux ; à encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

L'argent au féminin et au masculin

Int. : *Vous avez indiqué que votre association était majoritairement féminine, car les congrégations masculines ne vous ont pour l'instant pas rejointes. Je suis frappée par le fait qu'un peu partout, et notamment dans le cadre de la microfinance dans les pays du Sud, il semble que ce soient plutôt les femmes qui s'occupent de l'épargne, et notamment de l'épargne solidaire. Comment l'expliquez-vous ?*

N. R. : Je ne sais pas s'il existe des études sociologiques sur la question. Peut-être les hommes sont-ils plus intellectuels, plus capables de gérer leurs fonds "avec leur tête", tandis que nous, les femmes, nous réagissons davantage "avec nos tripes" : il nous est difficile de continuer à faire des choses dont nous voyons qu'elles font souffrir des gens.

Int. : *Peut-être qu'en réalité, ce qui est difficile à supporter pour les congrégations masculines, c'est de se faire donner des leçons par des femmes ?*

N. R. : Je ne voudrais pas aller jusque-là... Les gouvernements des congrégations masculines sont plutôt intéressés par notre démarche ; mais ce sont les économistes qui ne veulent pas nous rejoindre. Ils préfèrent gérer leur argent eux-mêmes et à leur façon.

Éthique et rentabilité

Int. : *Quel arbitrage faites-vous entre vos objectifs de rentabilité et vos critères éthiques ?*

N. R. : Les uns et les autres ne sont pas forcément contradictoires. D'après les analyses d'ARESE, les fonds éthiques ont une rentabilité plutôt légèrement supérieure à la moyenne du CAC 40 en France ; aux États-Unis, le Domini Social Index tend à confirmer cette analyse pour les entreprises du Dow Jones, du moins sur une période de dix ans.

Les entreprises éthiques motivent davantage leurs personnels que les autres ; elles connaissent moins d'absentéisme et de gaspillage ; elles entretiennent de meilleures relations avec leurs fournisseurs parce qu'elles respectent la parole donnée ; elles ne connaissent pas de crises graves parce qu'elles anticipent et prennent des précautions ; bref, elles fonctionnent plutôt mieux que les autres, tout simplement parce qu'elles ont adopté les principes du développement durable.

Int. : *On pourrait inverser le lien de causalité : n'est-ce pas parce qu'elles sont profitables qu'elles peuvent se permettre d'être éthiques ?*

N. R. : Il est vrai que l'éthique représente un coût considérable au départ : il faut créer des postes de responsables de ces questions et supporter des charges supplémentaires en tous genres, par exemple pour assurer une meilleure formation aux salariés, pour mieux accompagner les personnes licenciées, etc. ; mais sur le long terme, adopter cette stratégie s'avère finalement rentable. Bien sûr, pour des PME qui rencontrent des difficultés financières, c'est beaucoup plus délicat : elles ont du mal à joindre les deux bouts, et n'ont souvent même pas de quoi payer quelqu'un pour s'occuper des questions éthiques.

Int. : *Avez-vous atteint votre objectif financier grâce à ces fonds ?*

N. R. : Probablement mieux que si chacune de nos congrégations était restée seule face à son banquier ! Nous avons maintenant une politique globale mieux définie pour l'ensemble de nos congrégations, avec des objectifs à long terme, qui tiennent compte de l'évolution prévisible de notre démographie.

La fin des fonds non éthiques ?

Int. : *On ne peut malgré tout s'empêcher de penser que votre démarche a probablement un coût supérieur à celle d'un investissement classique, en particulier si l'on valorise votre travail bénévole d'investigation et de gestion.*

N. R. : Cela représente effectivement des coûts supplémentaires, en particulier l'achat des bases de données réalisées par les agences de notation éthique. Mais peu à peu ces différences s'estomperont, car la finance éthique a rencontré un tel écho que bientôt il deviendra difficile pour une banque de proposer des fonds "non éthiques" ! La société Meeschaert, par exemple, ne propose d'ores et déjà plus que des fonds éthiques.

Int. : *La multiplication des fonds éthiques ne risque-t-elle pas, justement, de galvauder et de pervertir leur principe même ?*

N. R. : Au début de l'année 2002, au moment du vote de la loi sur l'épargne salariale, quarante fonds éthiques ont été créés d'un coup, probablement pour récupérer la manne de cette épargne : chaque banque se devait d'avoir le sien ! C'est aux organisations syndicales de faire leur tri, en s'appuyant sur les analyses d'organismes de surveillance comme l'ORSE (Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises) : il faut vérifier notamment quels sont les critères retenus par ces fonds, quelle est la formation de leurs analystes, quels sont les moyens d'investigation qu'ils se donnent. Par exemple, certains fonds se contentent de retenir le critère de la protection de l'environnement, ce qui n'est pas très difficile, car il suffit de consulter la liste des entreprises qui ont signé des accords ISO 14000. Je pense que le tri s'opèrera de lui-même, du fait des exigences des investisseurs.

Int. : *Mais si tous les fonds d'investissement deviennent éthiques, qui fabriquera des cigarettes et de l'énergie nucléaire ?*

N. R. : Justement, on peut espérer que peu à peu les gens fumeront moins, et que l'on se tournera vers des sources d'énergie aussi efficaces et moins dangereuses que l'énergie nucléaire, ou alors que l'on trouvera des moyens pour se protéger efficacement contre les risques qu'elle présente.

Et l'éthique des congrégations religieuses ?

Int. : *Vous qui vous penchez sur l'éthique des entreprises, faites-vous votre propre examen en tant qu'organisation ?*

N. R. : À force de travailler sur le management des entreprises, c'est vrai que nous avons commencé à nous interroger sur nos propres façons de faire. Dans ma congrégation, nous allons dans peu de temps lancer un audit, confié à un intervenant extérieur, sur le leadership, sur la façon dont nous mettons les personnes en responsabilité, sur le gouvernement de la congrégation en général. Par exemple, nous devons réfléchir à la façon de rendre autonomes nos sœurs des pays du Tiers Monde : nous devons leur confier des responsabilités, les former, leur faire confiance. Cela dit, contrairement à ce qu'on pourrait penser, les congrégations religieuses ont un fonctionnement très démocratique, plus démocratique en tout cas que dans le reste de l'Église : nous élisons nos supérieurs et nos conseils d'administration, par exemple.

Int. : *Cette démarche de finance solidaire a-t-elle modifié la philosophie de votre congrégation ?*

N. R. : Je pense que c'est maintenant devenu un axe important pour nous, y compris dans notre vie quotidienne, par exemple en ce qui concerne notre consommation et nos achats dans les grandes surfaces : nous sommes en particulier devenues plus attentives à la notion de commerce équitable.

La crise boursière

Int. : *Quelle leçon avez-vous tirée de la crise boursière ?*

N. R. : Nous avons beaucoup réfléchi, avec notre gestionnaire, sur les raisons du krach actuel et de sa durée, et sur ce qui le distingue des crises plus courtes que nous avons connues en 1987 ou en 1991, ou encore de la crise de 1929, elle aussi très longue, mais avec d'autres causes et d'autres effets. J'ai été frappée de constater à quel point tout était désormais interdépendant dans le monde : chaque grande décision politique ou économique a des répercussions immédiates sur la Bourse ; cette responsabilité et cette solidarité mondiale sont un aspect très important de la mondialisation.

Int. : *Cela vous a-t-il amenée à prendre conscience des limites de votre approche ?*

N. R. : Du point de vue de la rentabilité, je ne crois pas que nous aurions été à l'abri du krach en investissant autrement. Du point de vue de la réflexion éthique, c'est vrai que nous avons été amenées à réfléchir sur la notion de bulle financière et sur son caractère immoral.

Int. : *D'après Pierre-Noël Giraud, dans son ouvrage Le commerce des promesses, les bulles financières ne cesseront jamais, car les promesses sont toujours supérieures à ce que la réalité peut apporter, et on ne cessera jamais de faire des promesses.*

N. R. : On peut malgré tout essayer de limiter les abus. Dans notre façon de gérer notre fonds, nous refusons de nous livrer à des mouvements inconsidérés, à des achats à découvert, à des spéculations sur l'avenir, à toutes ces pratiques qui créent ou entretiennent les bulles financières. Dans la mesure du possible, nous sommes fidèles à nos entreprises.

Présentation de l'orateur :

Sœur Nicole Reille : entrée dans la congrégation Notre-Dame, chanoinesses de Saint Augustin, elle a d'abord été professeur d'histoire et géographie, puis a été appelée à la fonction d'économe provinciale depuis 1970, pour la Province de France ; elle a fondé l'association Éthique et Investissement en 1983 avec d'autres congrégations ; elle en a été présidente depuis le début jusqu'en 2002, date à laquelle elle a été appelée par sa congrégation à Rome pour assurer la fonction d'économe générale.

Diffusion mars 2003